



OPÉRA PLACEMENT PROSPECTUS COMPLET

OPCVM CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

PARTIE A – STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE :

- **Code ISIN :** FR0007077805
- **Dénomination :** OPÉRA PLACEMENT
- **Forme juridique :** Fonds Commun de Placement de droit français
- **Société de gestion :** PHILIPPE GESTION
- **Gestionnaire comptable par délégation :** CACEIS FASTNET
- **Durée d'existence prévue :** Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans
- **Dépositaire :** CACEIS BANK
- **Commissaire aux comptes :** Cabinet CPC
- **Commercialisateur :** BANQUE DEGROOF & PHILIPPE

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION :

- **Classification :** OPCVM diversifié
- **OPCVM d'OPCVM :** Inférieur à 50% de l'actif net.
- **Objectif de gestion :**

L'objectif de gestion du fonds est, sur un horizon d'investissement minimum de 5 ans, l'optimisation du couple « rendement/risque » au travers d'une gestion discrétionnaire orientée vers les pays de l'OCDE (pays émergents inclus).

L'élément clé de la gestion du portefeuille étant la sélection des titres, il ne peut être fait référence à aucun « benchmark » et aucune autre référence.
- **Indicateur de référence :**

Le fonds met en œuvre une approche totalement discrétionnaire et son degré d'exposition aux marchés d'actions est variable. Il n'est donc ni indiciel, ni à référence indicielle et aucune corrélation avec l'indicateur n'est recherchée par la gestion. La performance du fonds pourra diverger de celle de l'indice.

Toutefois, à titre d'information, la performance pourra être comparée, a posteriori, à l'indice MSCI World libellé en Euro, qui est représentatif du marché des actions internationales. Cet indice est calculé dividendes nets non réinvestis et est disponible sur www.msci.com

- **Stratégie d'investissement :**

La politique de gestion tient compte d'une répartition des risques au moyen d'une diversification des placements effectués principalement en titres français et/ou étrangers (actions et obligations).

La répartition entre les différents actifs est fonction de la conjoncture : sous réserve des maxima d'investissement réglementaire, le niveau d'utilisation des différents instruments pourra être compris entre 0 % et 100 % du portefeuille. L'allocation d'actifs privilégie les actions dans une optique de croissance. A contrario, des anticipations négatives amèneraient à privilégier un profil plus sécuritaire en réaffectant le portefeuille majoritairement en produits obligataires.

Le choix des actions est déterminé par les études financières, les réunions organisées par les sociétés, les visites à ces mêmes sociétés et les nouvelles au quotidien. Les critères retenus sont selon les cas, la valeur d'actif, le rendement, la croissance, la qualité des dirigeants.

L'investissement en actions porte sur des valeurs de grandes, moyennes et petites capitalisations.

Le choix des obligations publiques ou privées est essentiellement limité à celles dont le rating Standard & Poor's des obligations ne sera pas inférieur à BBB, leur durée étant fonction de l'appréciation du gérant sur l'évolution des taux à court, moyen et long terme, appréciation elle-même fondée sur l'étude macro-économique et la réflexion.

Le FCP peut effectuer des opérations sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers dans un but tant de couverture que d'exposition sur les risques de taux, d'action et/ou de change en fonction des opportunités de marché, quelque soit l'instrument utilisé (future, option). Leur utilisation, privilégiée notamment pour des raisons de coût, n'entraîne pas de surexposition de l'OPCVM (substitution de titres vifs).

Le FCP est directement investi en actions et obligations françaises et étrangères des pays de l'OCDE (pays émergents inclus) négociées sur un marché réglementé ou indirectement par le biais d'OPCVM, le cas échéant spécialisés par secteur géographique ou industriel, y compris des OPCVM gérés par le prestataire ou des sociétés liées.

L'investissement en OPCVM représentera au maximum 50% de l'actif du fonds.

Le FCP peut procéder à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif notamment pour faire face aux rachats.

Dans l'objectif d'optimiser le rendement du portefeuille de l'OPCVM et/ou gérer sa trésorerie, le FCP peut utiliser des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions.

- **Profil de risque :**

« *Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés* ».

Les principaux risques sont :

Nature des risques :

Risque discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque en capital : l'OPCVM n'étant pas garanti, le capital investi peut ne pas être intégralement restitué.

Risque action : compte tenu de la stratégie d'investissement exposée ci-dessus, le FCP peut être principalement investi en actions. En conséquence, en période de baisse des marchés actions, la valeur de la partie action du portefeuille entraînera une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : le FCP peut être investi sur des titres internationaux n'appartenant pas à la zone Euro. A ce titre, le portefeuille est sensible au risque lié à la fluctuation des devises de référence des titres cotés sur ces marchés par rapport à l'Euro, monnaie dans laquelle le fonds est libellé.

La gestion du fonds n'étant pas liée à une répartition géographique, le risque de change peut varier fortement, suivant la part des titres hors zone Euro investie dans le portefeuille, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à la taille de capitalisation des titres sélectionnés : le FCP peut être exposé au marché de petite et moyenne capitalisation, les caractéristiques de ces titres peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée. Une baisse de leur valeur entraînera en conséquence une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux : le risque de taux est le risque que la valeur des investissements du FCP en produits de taux diminue si les taux d'intérêt augmentent, avec pour conséquence une baisse de la valeur liquidative.

La sensibilité de la poche obligataire pourrait varier de 0 à 7.

Risque de crédit : le risque de crédit est le risque que l'émetteur d'un titre obligataire ou monétaire ne puisse faire face à ses engagements. En cas de dégradation ou de défaillance des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié aux marchés émergents : les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution du cours de ces titres peut donc varier très fortement : une baisse de leur valeur entraînera, en conséquence, une baisse de la valeur liquidative.

- **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Tous souscripteurs.

L'horizon d'investissement est au minimum de 5 ans. L'investissement en actions peut atteindre jusqu'à 100 % du portefeuille.

Le profil de risque du FCP le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer aux marchés actions et obligataires mondiaux sans dominante sectorielle prédéfinie, parmi lesquels des valeurs de petites et moyennes capitalisations.

Proportion de l'investissement dans le portefeuille financier des porteurs : le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à 5 ans mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

INFORMATIONS CONCERNANT LES FRAIS - COMMISSIONS ET LA FISCALITE :
--

- **Frais et commissions :**

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	2% - taux maximum
Commission de souscription acquise au fonds	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise au fonds	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais Facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans les OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	2% TTC – taux maximum
Commission de surperformance	Actif net	0%
Prestataires percevant des commissions de mouvements : société de gestion	Prélèvement lors de chaque transaction	Taux maximum : <ul style="list-style-type: none"> • 0,4784% TTC sur les actions et obligations françaises, • 0,4784% TTC sur les actions étrangères augmentés d'un montant fixe de 54,69 € TTC • 0,2392% TTC pour les obligations étrangères augmentés d'un montant fixe de 54,69 € TTC • 6% TTC pour les Opérations sur le MONEP • 14 € TTC pour les opérations sur futures
Partage de la rémunération des acquisitions et cessions temporaires de titres	Pour chaque contrat (% ou forfait)	65% pour le FCP, 35% pour l'intermédiaire.

- **Régime fiscal :**

Le FCP est un OPCVM de capitalisation : les produits capitalisés ne sont pas imposables au titre des revenus mobiliers, mais en tant que plus-values de cession de valeurs mobilières, lors du rachat des parts.

Avertissement : le régime fiscal dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du porteur. Il lui est donc recommandé de s'adresser à son conseiller habituel afin de prendre connaissance des modalités applicables à sa situation personnelle.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL :
--

- **Conditions de souscription et de rachat :**

* Centralisateur (dépositaire) :

CACEIS BANK

1-3 place Valhubert – 75206 PARIS Cedex 13

* Société de Gestion :

PHILIPPE GESTION

1 rond-point des Champs-Élysées – 75008 PARIS

Les souscriptions et les rachats sont reçus jusqu'au vendredi 18 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Montant minimum de la souscription : 1 part

- **Date de clôture de l'exercice** : Date de la dernière valeur liquidative publiée du mois de décembre.
- **Affectation du résultat** : Capitalisation.
- **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative** :
Hebdomadaire le vendredi y compris les jours fériés légaux en France et jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel Euronext).
- **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative** :
La valeur liquidative est affichée dans les locaux du dépositaire et de la société de gestion.
- **Devise de libellé des parts ou actions** : Euro
- **Date de création** :
Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 04/10/2002.
Il a été créé le 11/10/2002.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

PHILIPPE GESTION

1, rond-point des Champs-Élysées – 75008 PARIS

Tél. : 33 (0)1 45 61 55 55

e-mail : opcvm@degroofphilippe.fr

Ces documents sont également disponibles sur le site www.degroofphilippe.com

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues auprès du Service OPCVM chez PHILIPPE GESTION, tous les jours ouvrables d'Euronext, sauf jours fériés légaux en France, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

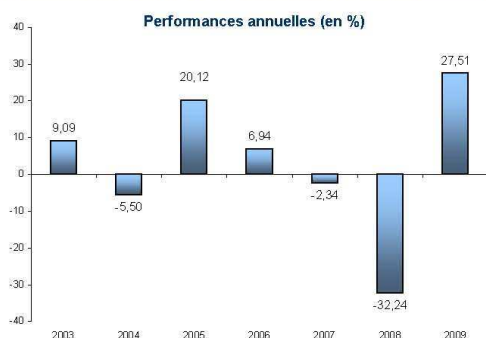
Date de publication du prospectus : 18/06/2010

Le site de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 25/12/2009 en Euro



Les calculs des performances sont présentés dans la devise de nominal de l'OPCVM.

Commentaire éventuel

Part C

FR0007077805

Performances annualisées en Euro	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	27,51	-5,52	1,63
Indicateur de comparaison : MSCI World	28,53	-10,18	-1,05

Les performances du fonds sont calculées coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

Les performances passées ne constituent pas un engagement sur les performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Frais et information sur les transactions facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 25/12/2009

Frais facturés à l'OPCVM	
Frais de fonctionnement et de gestion	2,00%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,76%
Coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement (*)	0,76%
Rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0,00%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,25%
Commission de surperformance	n/a
Commission de mouvement	0,25%
Total facturé à l'OPCVM	3,01%

(*) Ce taux est calculé à partir des taux réels publiés ou à défaut à partir des taux maxima annoncés dans le prospectus complet des OPC cibles.

Informations sur les transactions

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées (intermédiaires de marché) ont représenté sur le total des transactions toutes classes d'actifs confondues de cet exercice :

Classe d'actifs	Transactions
ACTION	Néant
TAUX	Néant

Les Frais de fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et / ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM Cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription / rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

OPERA PLACEMENT

PROSPECTUS SIMPLIFIE